



Protocole d'accueil des élèves au collège Emile ZOLA – GIBERVILLE-

A compter du lundi 2 novembre 2020

Document de référence : Protocole Sanitaire édité par le Ministère de l'Éducation Nationale en date du 7 juillet 2020 (protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020 – Applicable à compter du 2 novembre 2020).

• **Cadre général**

« Protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous »

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, la reprise se fait dans le respect des règles sanitaires :

- Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
- Les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage sont requises.
- Le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré :
 - ✓ Respect des gestes barrières
 - ✓ Hygiène des mains
 - ✓ Port du masque obligatoire pour les adultes et les collégiens dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.
 - ✓ Nettoyage et aération des locaux.
 - ✓ Limitation du brassage.
- Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau.
- Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.
- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus, un plan de continuité pédagogique est mis en œuvre et communiqué aux familles (via pronote le 19.10.2020). Il est annexé au présent protocole.
- **Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
- L'accès des accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SRAS-cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège. Ils en informent la direction.
- Concernant la distanciation physique, le principe est applicable lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, etc.). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation

physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

- **Cadre de fonctionnement pédagogique et sanitaire au collège**

Limitation de la circulation des élèves et du brassage

Sauf pour les groupes, les déplacements seront limités, organisés et encadrés selon ces principes :

- L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement s'effectuent selon les horaires habituels prévus à l'emploi du temps.
- Une salle du collège est attribuée à chaque classe durant un minimum de 4 semaines.
- Les enseignants se déplacent afin de limiter les croisements entre les élèves de groupes différents.
- Les élèves auront une place attribuée dans chaque classe. (avec étiquettes nominatives).
- Les récréations s'effectueront selon les zones définies dans le tableau ci-dessous.
- L'usage du CDI reste encadré.

| Niveaux | Classe | Bâtiment | Salle | Récréations | Sanitaires utilisables |
|----------------|--------|------------|-------|---|--|
| 6 ^e | 6A | Bâtiment 1 | 04 | Zone bureau de la direction. L'entrée et la sortie des 6 ^e s'effectuent uniquement par l'accès proche des toilettes garçons. Les déplacements s'effectuent en décalé (après la rentrée des 5 ^e). | Toilettes du rdc du bâtiment 1. Accès entrée : cour Accès sortie : couloir bâtiment 1. |
| | 6B | | 03 | | |
| | 6C | | 05 | | |
| | 6D | | 06 | | |
| 5 ^e | 5A | Bâtiment 1 | 104 | Zone vie scolaire. L'entrée et la sortie des 5 ^e s'effectuent uniquement par l'accès proche des toilettes garçons. Ils utilisent l'escalier 1 qui donne vers l'alvéole mathématiques. Ils se déplacent avant les 6 ^e . | Toilettes du rdc du bâtiment 1. Accès entrée : cour Accès sortie : couloir bâtiment 1. |
| | 5B | | 105 | | |
| | 5C | | 103 | | |
| | 5D | | 106 | | |
| 4 ^e | 4A | Bâtiment 1 | 113 | Zone devant le foyer. | Toilettes du rdc du bâtiment 2. |
| | 4B | | 109 | | |
| | 4C | | 110 | | |

| | | | | | |
|-----------------|--|------------|--------------------------|--|---|
| | 4D 4E | | 112 114 | L'entrée et la sortie des 4 ^e s'effectuent uniquement par le hall principal. Ils utilisent l'escalier 2 qui donne vers l'alvéole langues. | Accès entrée : cour Accès sortie : cour. Pour le lavage des mains uniquement les lavabos du self seront utilisables par les élèves. |
| 3e | 3A 3B 3C 3D | Bâtiment 2 | 202 204 205 203 | Zone parking salle polyvalente. L'entrée et la sortie des 3 ^e s'effectuent uniquement par les accès du bâtiment 2. | Toilettes du rdc du bâtiment 2. Accès entrée : cour Accès sortie : cour. Pour le lavage des mains uniquement les lavabos des salles de classe seront utilisables par les élèves. |
| Dispositif ULIS | Tous niveaux *Les inclusions des élèves dans les classes ordinaires restent maintenues. | Bâtiment 1 | 101 | Dans les zones de classe correspondantes à leur niveau. | |
| LANGUES | 115 ESPAGNOL Mme Launay-Folliot | | | | |
| | 108 ESPAGNOL Mme DA COSTA | | | | |
| | 116 ITALIEN Mme ERTUGRUL | | | | |
| | 107 LATIN M. VALENTIN | | | | |
| | 09 BI-LANGUES Mme ERTUGRUL | | | | |
| CHORALE | <u>Par niveau uniquement.</u> Pas de pratique d'instrument. | | Salle polyvalente | | |
| MINI-ENTREPRISE | Par niveau | | Salle polyvalente | | |
| UNSS | En attente des directives des autorités | | | | |
| CDI | Usage encadré en lien avec le professeur documentaliste. | | | | |

**En cas de fortes pluies, les récréations s'effectuent dans les salles de classe.*

Emploi du temps

L'élève suit l'emploi du temps de sa classe établi pour l'année scolaire 2020/2021. Celui-ci est visible sur Pronote.

Hygiène et lavage des mains

Chaque élève et personnels arrivent au collège munis d'un masque. Son port est obligatoire.

Pour les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs du gel hydro-alcoolique est mis à disposition dans le hall d'accueil de l'établissement.

Plusieurs affiches rappelant l'obligation du port du masque dans l'établissement sont apposées dans les zones d'accueil et de circulation.

Au cours de la journée, les élèves se lavent les mains à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement.
- Avant chaque repas. Le lavage des mains s'effectuera directement au réfectoire de façon systématique.
- Avant et après être allé aux toilettes.
- Le soir avant de rentrer chez eux ou dès l'arrivée à la maison.

Les sanitaires disponibles pour ces lavages sont : les toilettes du bâtiment 1 et du bâtiment 2 (ceux du bâtiment 2 seront fermés sur le temps de la pause méridienne pour des raisons de sécurité).

Le fonctionnement de la restauration scolaire

Le service de restauration fonctionnera lundi, mardi, jeudi et vendredi à compter du 2 novembre 2020 dans le respect du protocole en vigueur.

Les élèves terminant leurs cours à 11h30 auront la possibilité de venir déjeuner à la restauration scolaire dès la fin des cours. Ainsi, plusieurs services seront organisés afin de fluidifier le passage des différents groupes classe.

La salle de restauration scolaire sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins 1 mètre entre chaque élève.

Afin de fluidifier le passage des élèves, le menu de la restauration scolaire sera adapté en conséquence.

L'appel sera effectué par la vie scolaire. Il est nécessaire que chaque classe veille scrupuleusement à l'ordre de passage donné.

Après avoir lavé leurs mains, les élèves gardent leur masque jusqu'à leur place assise dans le réfectoire.

Aucun déplacement ne sera autorisé durant le repas. L'accès au micro-onde est interdit sauf situation médicale particulière.

Les pichets d'eau seront mis à disposition des élèves directement sur les tables. Les assistants d'éducation se chargeront de les remplir sur demande des élèves (ils lèvent la main).

Les dispositifs d'accompagnement : « devoirs faits »

Le dispositif « devoirs faits » se poursuit selon les modalités de fonctionnement définies pour la période donnée.

L'enseignement de l'EPS

Les cours d'éducation physique et sportive prévus à l'emploi du temps des élèves sont maintenus. Les élèves sont invités à venir en tenue de sport au collège.

Les structures sportives type gymnase et piscine restent accessibles aux scolaires.

Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les locaux occupés pendant la journée sont aérées :

- Le matin avant l'arrivée des élèves
- Pendant les interours
- Pendant chaque récréation
- Pendant la pause méridienne (en l'absence de personnes)
- Pendant le nettoyage des locaux.

Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les deux heures.

Chaque professeur se chargera d'aérer sa salle de classe.

Un nettoyage quotidien des locaux est effectué par le personnel du collège selon les principaux ci-dessous :

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (poignées de portes) plusieurs fois par jour.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- L'accès aux jeux (table de tennis de table) et aux bancs est supprimé.
- Les casiers individuels des élèves restent accessibles et utilisables.

Formation / Information / Prévention

Le présent protocole actualisé est transmis pour information et à titre de prévention à l'ensemble des élèves, de leurs parents et des membres du personnel. Il vise la limitation de la propagation du virus.

L'ensemble des personnels de l'établissement sera informé de l'actualisation des mesures sanitaires (gestes barrières, limitation du brassage, règles de distanciation physique, port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant) lors d'une réunion plénière réalisée le 2 novembre 2020.

Les élèves bénéficieront d'une explication (rappel) concernant l'actualisation des différentes mesures sanitaires dès la rentrée des vacances de la Toussaint. Elle sera effectuée par le professeur en charge de la classe dès la première heure de cours.

Mme Lethuillier, infirmière scolaire au collège, reste pleinement mobilisée à l'appui de cette politique sanitaire.

Si un cas de COVID-19 devait se déclarer au collège, un protocole a été arrêté avec Mme Lethuillier. Les parents des élèves ayant été en contact avec la personne infectée sont aussitôt alertés.

Si un cas de COVID-19 se déclarait dans votre entourage, merci de prévenir Mme Lethuillier.

Ces mesures peuvent être adaptées par les autorités sanitaires dans les territoires où la circulation du virus augmente. Les familles seront accompagnées selon leurs besoins.